



Responsabilité de l'agence pour erreur de surface

Par **modern42**, le **30/10/2015** à **00:17**

Un locataire réclame le remboursement d'une partie des loyers qu'il a versé en se basant sur une erreur sur la surface de la maison vide qu'il a loué et qui est mentionnée dans le contrat de location. Quelle est la responsabilité de l'agence de location qui a écrit la surface erronée sur le contrat de location ?

Par **youris**, le **30/10/2015** à **10:06**

bonjour,
je pense que c'est le propriétaire bailleur qui indique la surface de son bien à louer, l'agence n'a pas à vérifier la surface donnée par le bailleur.
salutations